

Cour des comptes



**SÉMINAIRE ANNUEL SUR LE CIC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**05 OCTOBRE 2015**

**LE CIC DU MENESR VU PAR LA COUR**



# **SOMMAIRE**

**Les fondements et enjeux**

**Organisation de la certification**

**L'opinion de la Cour sur les comptes de 2014**

**Le contrôle interne et l'audit interne : la NEC 2014**

**Les enjeux pour 2015 et les années suivantes**



# FONDEMENTS ET ENJEUX





## FONDEMENTS ET ENJEUX

### Article 47-2 de la Constitution

*« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».*

### Article 27 de la LOLF

*« Les comptes de l'État doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».*



# FONDEMENTS ET ENJEUX

## Article 58 de la LOLF

*« La mission d'assistance du Parlement confiée à la Cour des comptes par (...) la Constitution comporte notamment (...) (5°) la certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat. Cette certification est annexée au projet de loi de règlement et accompagnée du compte rendu des vérifications opérées. »*



# FONDEMENTS ET ENJEUX

## La certification...

... est une opinion écrite et motivée que formule, sous sa propre responsabilité, un auditeur externe sur les comptes d'une entité. Elle consiste à collecter les éléments nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable sur la conformité des états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, à un ensemble de règles et de principes.



## FONDEMENTS ET ENJEUX

### Article L. 111-3-1-A du code des juridictions financières

*« La Cour des comptes s'assure que les comptes des administrations publiques sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière **soit en certifiant elle-même les comptes, soit en rendant compte au Parlement de la qualité des comptes des administrations publiques dont elle n'assure pas la certification** ».*



## FONDEMENTS ET ENJEUX

### Article L. 132-6 du code des juridictions financières

*« Les rapports de certification des comptes des administrations publiques soumises par la loi à l'obligation de certification de leurs comptes sont obligatoirement transmis sans délai à la Cour des comptes qui en établit une synthèse et, sur cette base, **émet un avis** sur la qualité des comptes de ces administrations publiques. (...) »*

- La Cour a publié son premier avis le 28 octobre 2013
- Le prochain sera publié à l'automne 2014





# FONDEMENTS ET ENJEUX

**« Des comptes fiables sont des comptes utiles »**

## **La certification sert à :**

- garantir la fiabilité des informations du compte général de l'Etat (CGE) ;
- donner au Parlement avant le vote de la loi de règlement une assurance raisonnable qu'ils sont exempts d'anomalies significatives ;
- ce qui, dans le contexte des finances publiques de la zone euro, est une information essentielle.

## **La comptabilité générale sert à :**

- mieux apprécier la situation financière et patrimoniale de l'Etat et la soutenabilité des finances publiques;
- mieux piloter l'activité des services, dans le cadre permanent de la réforme de l'Etat.



# ORGANISATION DE LA CERTIFICATION





# ORGANISATION

## **Approche par les risques**

- Objectif : obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives

## **La NEC (juin N – janvier N+1)**

- Evaluation du dispositif de contrôle interne ministériel
- Identification des zones de risques non couvertes

## **La mission intermédiaire (juin N – janvier N+1)**

- Evaluation du risque d'anomalie significative par processus (notamment à partir du contrôle interne et du système d'information)
- Notes d'évaluation du contrôle interne ministériel (gouvernance, pilotage, déploiement des outils, audit interne)

## **La mission finale (février N+1 – mai N+1)**

- Tests sur les comptes provisoires

## **Fin mai N+1 : publication de l'acte de certification**



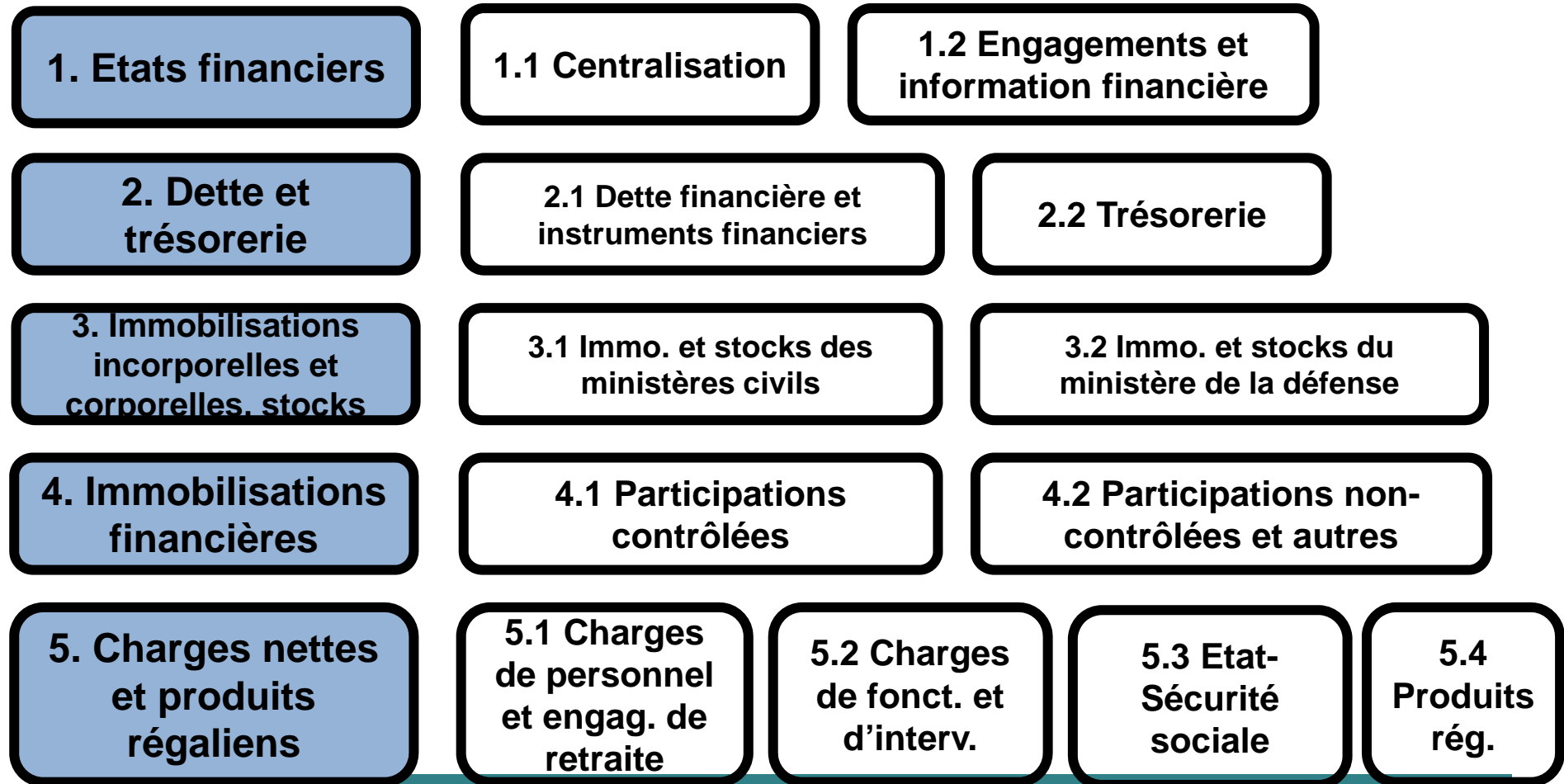
# ORGANISATION

1ère chambre	2ème chambre	3ème chambre	4ème chambre	5ème chambre	6ème chambre	7ème chambre
Economie Budget	Défense Industrie Energie	Culture Education nationale Ens. sup. Sports	Intérieur Affaires étr. Justice Premier ministre	Travail Formation prof. Ville Logement Solidarité	Santé Sécurité sociale	Ecologie Equip. Transports Agri.



# ORGANISATION

## 5 cycles d'audit comprenant 12 sous-cycles





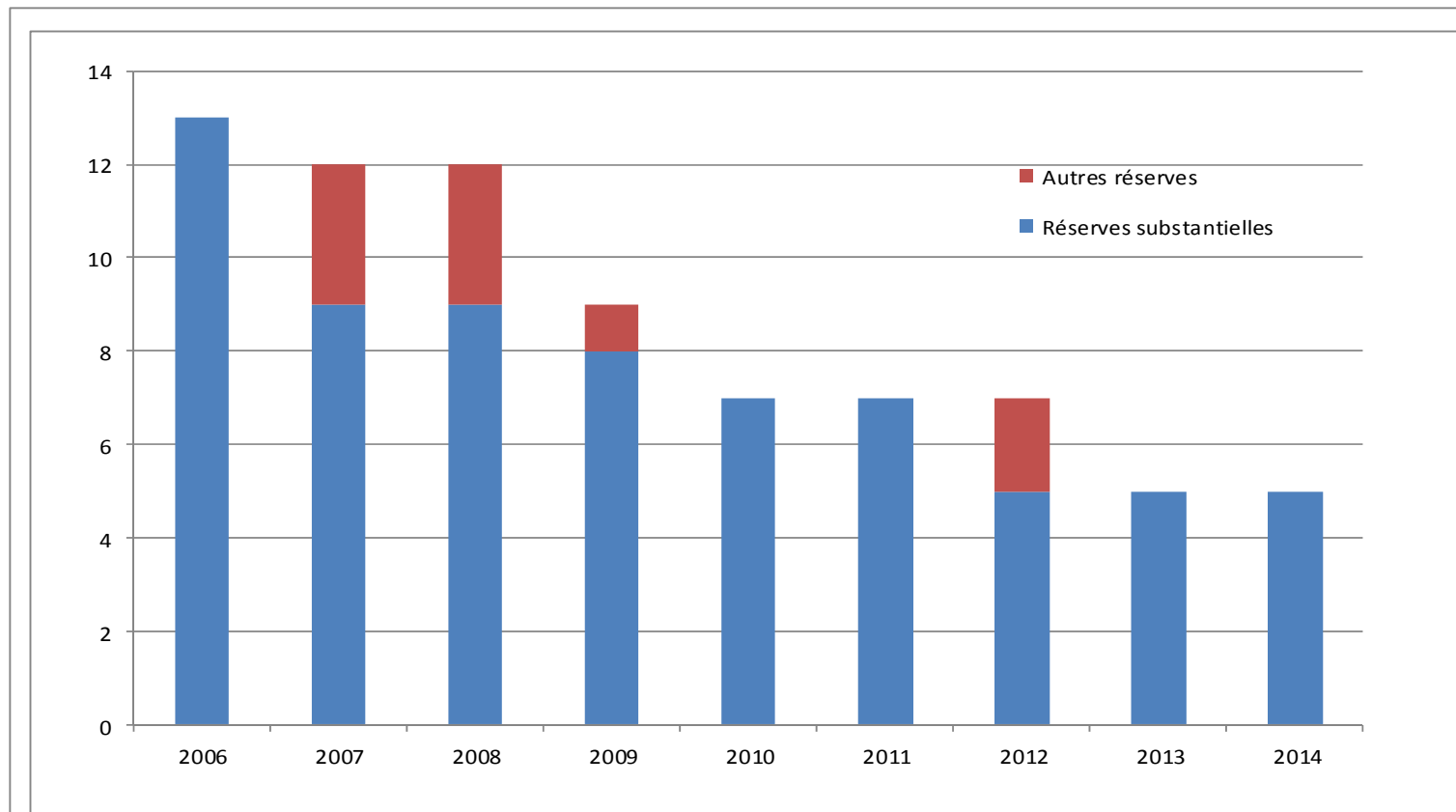
# OPINION DE LA COUR





## OPINION DE LA COUR

### 13 réserves levées depuis la première certification





# OPINION DE LA COUR

## Levée de parties de réserve

- Toutes les réserves ont vu certains de leurs points résolus en 2014 (37 § de l'acte de certification de 2013 ont été levés sur 2014)
- Il reste 42 constats d'audit dans l'acte de certification des comptes de 2014, contre 51 l'année dernière





## OPINION DE LA COUR

### **Certification des comptes de 2014 sous cinq réserves, toutes qualifiées de substantielles**

- Le système d'information financière
- Le contrôle interne et l'audit interne ministériels
- Les produits regaliens
- Les actifs et passifs du ministère de la défense
- Les immobilisations financières



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE





# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## Principaux constats de la Cour

- **« La Cour reconduit une réserve substantielle relative aux insuffisantes effectivité et efficacité du contrôle interne et de l'audit interne ministériels. »**
- *« En dépit d'une meilleure appréhension par les administrations des concepts et des outils formels du contrôle interne, ces insuffisances entraînent une limitation générale dans l'étendue des vérifications de la Cour et des incertitudes sur la qualité des comptes de l'Etat, à l'exception de la dette financière. »*
- **« En dépit de la progression quasi-générale de l'appropriation du contrôle interne par les ministères, en particulier en administration centrale, cette insuffisance entraîne une limitation générale dans l'étendue des vérifications de la Cour et des incertitudes sur la fiabilité des comptes de l'État, à l'exception de la dette financière. »**



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## Principaux constats de la Cour

- Les processus de gestion ayant une incidence significative sur les comptes de l'État ne sont pas suffisamment décrits et documentés pour fonder une démarche efficace de maîtrise des risques.
  
- Si les ministères ont tous formalisé leur carte des risques, celle-ci n'offre pas aux instances de gouvernance une vision exhaustive et hiérarchisée des risques pouvant avoir une incidence significative sur les comptes, et ne permet pas de ce fait de décider des actions prioritaires à mener.



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## Principaux constats de la Cour

- Les ministères ne sont pas encore en mesure de porter une appréciation suffisamment étayée sur leur degré de maîtrise des risques sur les processus ayant une incidence significative sur les comptes de l'État.
- L'appréciation que portent les ministères sur leur degré de maîtrise des risques ne peut pas encore être suffisamment confortée par les missions d'audit interne mises en place en application des dispositions du décret du 28 juin 2011.



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## La situation au MENESR (NEC 2014)

- Points forts :
  - Relance réussie depuis 2011-2012.
  - Dispositifs de gouvernance et de pilotage au niveau national satisfaisants
  - Documentation (cartes des processus, des risques) satisfaisante; marge d'amélioration sur la bonne articulation avec mise en place du dispositif
  - Plan d'action mis en œuvre et suivi dans la durée
  - Déploiement d'outils adaptés aux besoins du terrain (malgré incertitude sur couverture risques)
  - En 2014, mise en place d'un nouveau dispositif de reporting (G2P)
  - Installation du comité d'audit
  - Acculturation et implication des équipes de direction, d'encadrement intermédiaire ainsi que des gestionnaires
  
- Marges de progrès :
  - La formalisation du dispositif mis en œuvre en SD
  - L'organisation d'un dispositif traçant les résultats du contrôle
  - Audit interne



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

SYNTHÈSE									
N°	DOMAINE	Nombre total d'items	Nombre d'items côtés "Non applicable"	Nombre d'items côtés "Pas de mise en œuvre"	Nombre d'items côtés "Début de mise en œuvre"	Nombre d'items côtés "mise en œuvre partielle"	Nombre d'items côtés "Mise en œuvre"	Nombre d'items côtés "Point fort"	Appréciation de synthèse
1	La structure de gouvernance du contrôle interne	5	0	0	1	1	3	0	1,70
2	La structure de pilotage et d'animation du contrôle interne	6	0	0	0	0	4	1	2,20
3	La carte des processus ministériels	3	0	0	0	0	3	0	2,00
4	La carte des risques	4	0	0	1	0	4	0	1,80
5	Le plan d'action ministériel	4	0	0	2	0	3	0	1,60
6	Le reporting des contrôles	5	0	2	0	0	3	0	1,20
7	Le déploiement de dispositifs de contrôle interne adaptés à l'environnement	4	0	0	1	1	2	0	1,63
8	L'échelle de maturité et de gestion des risques (et autres dispositifs d'évaluation)	4	0	0	3	1	0	0	1,13
9	Le dispositif d'audit interne ministériel	7	0	2	3	1	1	0	0,80
10	Le degré de maturité du dispositif de contrôle interne en services déconcentrés	5	0	0	0	2	3	0	1,80
11	Le degré de maturité du dispositif de contrôle interne dans les établissements publics	5	0	2	1	1	1	0	0,90
EVALUATION GLOBALE									1,53



# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## La situation dans les académies (NEC 2014)

- Points forts :
  - Des actions de contrôle dans toutes les académies
  - Un bon niveau de couverture des risques, sur le T2 notamment
  - Le CIC, un enjeu pris en considération par tous les rectorats visités
  - Une volonté de relancer la démarche en s'appropriant les outils proposés par les instances nationales (RCIC : déploiement des AMR clefs)
  - Des académies très avancées, du fait de la persévérance dont elle ont fait preuve
  
- Marges de progrès :
  - Le défaut de formalisation de la démarche et des outils (plans d'action, référentiels locaux)
  - L'absence d'outil de reporting performant au niveau local
  - L'absence de dispositif traçant les résultats du contrôle et d'un dispositif de reporting adapté





# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

10 - LE DEGRÉ DE MATURITÉ DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EN SERVICES DÉCONCENTRÉS					1,80
N°	Critères d'évaluation	Cotation 2013	Cotation 2014	Appréciation synthétique du rapporteur	
1	Il existe un réseau de référents « contrôle interne » actif en services déconcentrés	NR	2	Le réseau des référents promoteurs et référents techniques est bien en place et actualisé annuellement.	
2	Il existe un outil de reporting permettant de couvrir de manière exhaustive les problématiques de CI, mis à jour régulièrement, qui remonte des services déconcentrés	NR	2	L'enquête annuelle sur le CIC en académie permet de faire un bilan annuel de l'état du déploiement.	
3	Les risques sur les processus significatifs sont identifiés et déclinés localement dans les services déconcentrés	NR	2	Les RCIC permettent une adaptation locale du référentiel des risques, qui a été effectivement mise en œuvre par certaines académies.	
4	Les services déconcentrés disposent de plans d'action locaux adaptés, dont la mise en œuvre est effective et fait l'objet d'un suivi formalisé	NR	1,5	Les académies ont élaboré des plans d'action dont le niveau de formalisation et le suivi sont toutefois hétérogènes.	
5	Les services déconcentrés ont mis en œuvre un dispositif d'évaluation de la maturité de leur dispositif de maîtrise des risques (type EMR) dont les résultats ont été confortés par des actions d'audit ciblées	NR	1,5	L'EMR a été mise en œuvre dans certaines académies, pour certains processus.	



# ENJEUX POUR 2015 ET LES ANNÉES SUIVANTES





# CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE

## La campagne des NEC 2015

### Principales attentes de la Cour

- Des processus identifiés
- Des risques évalués
- Des chantiers hiérarchisés
- Les principaux processus documentés (y compris les SI)
- Des activités de contrôle couvrant les risques
- Un planning de déploiement à moyen terme
- Un contrôle interne effectif et efficace
- Une évaluation périodique

### Points particuliers en 2015 :

- L'articulation entre les différentes démarches de maîtrise des risques (CIC/CIB/aspects « métier »)
- L'attention portée aux processus majeurs par ministère (pas de recherche d'exhaustivité)
- La confirmation d'une trajectoire de progrès en académies



## NOUVELLE GRILLE D'ÉVALUATION DU CIC EN ACADÉMIE

10 - LE DEGRÉ DE MATURITÉ DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EN SERVICES DÉCONCENTRÉS				
N°	Critères d'évaluation	Cotation 2014	Cotation 2015	Appréciation synthétique du rapporteur
1	Le contrôle interne est un processus localement structuré, piloté, animé et documenté.	NR	0	
2	Les risques significatifs sur les processus à enjeux, identifiés par l'administration centrale, fait l'objet d'une déclinaison et d'une éventuelle adaptation en fonction des enjeux locaux spécifiques.	NR	0	
3	Les services déconcentrés disposent de plans d'action locaux adaptés, dont la mise en œuvre est effective et fait l'objet d'un suivi formalisé.	NR		<i>Projet non définitivement validé</i>
4	Les outils du contrôle interne (c'est-à-dire les activités de contrôle des risques, recensés dans des RCIC ou tout autre document du même type) sont déployés et couvrent les risques identifiés par les structures de pilotage locales.	NR	0	
5	Un dispositif de reporting sur l'efficacité du contrôle interne local est mis en place et permet un bon niveau d'information aux structures de pilotage locales.	NR	0	
6	La maturité des dispositifs de maîtrise des risques en services déconcentrés fait l'objet d'évaluations régulières (EMR ou autre outil d'évaluation) par l'administration centrale confortées par des actions d'audit ciblées	NR	0	



# ENJEUX POUR 2015 ET LES ANNÉES SUIVANTES

## **Systeme d'information**

- SIRHEN

## **Contrôle interne**

- Carte des processus
- Maturité du déploiement en ac, notamment sur le T2
- Effectivité des contrôles, documentation, traçabilité et reporting
- Efficacité des contrôles
- Mise en place effective de l'audit interne